

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation : 11/12/2018
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** - Commerce : Avis de Vienne Condrieu agglomération sur l'ouverture dominicale 2019

Rapporteur : Pascal CHAUMARTIN

NOTE DE SYNTHÈSE

Les règles qui régissent le travail du dimanche ont été modifiées en dernier lieu par la loi du 6 août 2015 "pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques" (dite "Loi Macron") qui a élargi les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche.

En plus de 5 dimanches par an qui peuvent être autorisés par le conseil municipal, la loi permet de porter son nombre à 12 à partir de 2016. Cette augmentation est soumise à l'avis conforme de l'intercommunalité.

Vienne Condrieu Agglomération a été sollicitée par les communes de Chasse sur Rhône, Chonas l'Amballan, Vienne et Pont Evêque pour émettre un avis favorable sur la possibilité d'ouvrir les commerces 12 dimanches par an.

Il est proposé de délibérer favorablement à l'ouverture dominicale des commerces de détail non alimentaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances, promulguée en date du 6 août 2015,

VU les demandes des communes de Chasse sur Rhône, Chonas l'Amballan, Vienne et Pont Evêque,

VU l'avis de la commission économie du 29 novembre 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (1 CONTRE)** :

APPROUVE l'ouverture dominicale au-delà des 5 premiers dimanches sur les communes de Chasse sur Rhône, Chonas l'Amballan, Vienne et Pont Evêque.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 26 DEC. 2018
et a été publiée le 27 DEC. 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS